

# INFORMATIONS – RÈGLEMENT RESTAURATION SCOLAIRE ET TEMPS PÉRISCOLAIRES 2023/2024

## Planning scolaire

7h30 à 8h05	8h30	à	11h20	11h30	à	13h20	13h30	à	16h20	16h30 à 17h30	17h30 à 18h
Garderie du matin (1,50 €)	Temps de cours			Restauration scolaire (activités périscolaires)			Temps de cours			Etude / Accueil surveillés (Gratuit)	Garderie du soir (1,00 €)

TEMPS PÉRISCOLAIRES	TARIFS	INFORMATIONS
---------------------	--------	--------------

**Les prestations périscolaires ci-dessous se réservent sur inscriptions de l'élève en début ou en cours d'année :  
Sur son espace famille privé <http://famille.allauch.com> ou, à défaut, par papier au Guichet Famille**

<b>GARDERIE DU MATIN</b> 7h30 à 8h20	1,50 €	Facturation à la présence : Pas de réservation de date à l'avance Accueil de 7H30 à 8H05 : <b>portail fermé de 8h05 à 8h20.</b>
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b> 11h30 à 13h20	3,50 € (régulier) 4,00 € (extérieur) 5,00 € (exceptionnel) 1,80 € (Aide CCAS) 1,60 € (Panier repas)	<b>Réservation de jours hebdomadaires fixes obligatoire.</b> Modification ou annulation <b>15 jours à l'avance</b> par mail à <a href="mailto:famille@allauch.com">famille@allauch.com</a> ou sur son espace famille privé. Possibilité 4 repas exceptionnels dans le mois (tarif 5 €) <b>En cas d'absence : 1 jour de carence appliqué</b> Déduction des repas à partir du <b>2<sup>ème</sup> jour d'absence consécutif</b> sur justificatif remis obligatoirement <u>dans le mois en cours</u> au Guichet famille ou par mail à <a href="mailto:famille@allauch.com">famille@allauch.com</a>
<b>ACCUEIL SURVEILLÉ MATERNELLE</b> 16h30 à 17h30	Gratuit	Accueil effectué par les ATSEM. <b>Réservation de jours hebdomadaires fixes obligatoire.</b> Modification ou annulation par mail ou sur son espace famille. <b>Accueil ouvert dès 17h pour récupérer les enfants.</b> <b>Avertir l'école le matin en cas de demandes exceptionnelles.</b>
<b>ETUDE SURVEILLÉE ÉLÉMENTAIRE</b> 16h30 à 17h30	Gratuit	Etude effectuée par les enseignants. <b>Réservation de jours hebdomadaires fixes obligatoire.</b> Modification ou annulation pour le mois suivant sur son espace famille ou par mail à <a href="mailto:sortie.ecole@allauch.com">sortie.ecole@allauch.com</a> <b>Pas de sortie à 17h.</b>
<b>GARDERIE DU SOIR</b> 17h30 à 18h00	1,00 €	Garderie effectuée par du personnel municipal. <b>Réservation de jours hebdomadaires fixes obligatoire.</b> <b>Tous les jours réservés pour le mois en cours sont payants</b> (déduction possible sur justificatif fournit à <a href="mailto:sortie.ecole@allauch.com">sortie.ecole@allauch.com</a> ). Modification ou annulation <b>15 jours à l'avance</b> par mail à <a href="mailto:sortie.ecole@allauch.com">sortie.ecole@allauch.com</a> ou sur son espace famille privé. <b>Garderie ouverte à partir de 17h40 (fermée de 17h30 à 17h40) :</b> Sonner au portail afin de récupérer l'enfant jusqu'à 18h maximum. <b>Les retards répétitifs seront sanctionnés (voir règlement au verso)</b>

### **Demandes exceptionnelles pour l'étude surveillée ou la garderie du soir en élémentaire : IMPORTANT**

Vous avez droit à **3 demandes dans le mois** pour laisser ou récupérer votre enfant exceptionnellement.  
Pour cela, Il faudra envoyer un mail **AVANT MIDI** à [sortie.ecole@allauch.com](mailto:sortie.ecole@allauch.com) en précisant :  
**LE NOM / PRENOM DE L'ELEVE – L'ECOLE ET LA CLASSE AVEC LE NOM DE L'ENSEIGNANT.**  
Une confirmation vous sera envoyée par mail. **La 4<sup>ème</sup> demande dans le mois sera refusée.**

## RÈGLEMENT À RESPECTER

DESIGNATIONS	CONDITIONS
<b>DISCIPLINE</b>	Des mesures d'exclusions temporaires ou définitives peuvent être prises à l'égard des enfants qui perturberaient le bon déroulement du temps périscolaire ou auraient une attitude irrespectueuse vis-à-vis du personnel municipal. Les familles seront avisées du comportement de leur enfant. Dès la grande section, une carte de bonne conduite est distribuée, en début d'année, à chaque élève afin de permettre le suivi durant les temps périscolaires.
<b>RETARDS</b> <i>(TEMPS PERISCOLAIRES DU SOIR)</i>	<p><b>Le non respect des horaires des temps périscolaires du soir pourra entraîner une annulation temporaire ou définitive de l'inscription.</b></p> <p>Nous vous demandons de signaler, <b>avant midi</b>, tous cas exceptionnels en informant l'école pour les maternelles et par mail à <a href="mailto:sortie.ecole@allauch.com">sortie.ecole@allauch.com</a> pour les élémentaires.</p> <p>Nous vous remercions de bien vouloir récupérer votre enfant au plus tard à 18h00. En raison d'abus : un cahier de retard est mis en place et tout retard sera enregistré. Une exclusion temporaire sera appliquée à partir du 3<sup>ème</sup> retard constaté et définitive si nouveau retard constaté par la suite.</p>
<b>FACTURES ET PAIEMENTS</b>	<p>Les factures sont éditées en début de mois suivant et remises à l'enfant en classe ou par mail <b>si adhésion à la facture par mail (conseillé)</b>. Un calendrier détaillé des jours de présence sera affiché sur la facture.</p> <p><b>Modes de paiement acceptés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Carte bancaire en ligne</b> : sur votre espace famille <a href="http://famille.allauch.com">http://famille.allauch.com</a></li> <li>- <b>Chèque libellé à l'ordre du Régisseur principal</b> au Guichet Famille</li> <li>- <b>Espèces</b> (prévoir l'appoint si possible) au Guichet Famille.</li> <li>- <b>Prélèvement automatique</b> : remplir un mandat SEPA et fournir un R.I.B</li> </ul> <p><b>Annulation des prélèvements au bout de 3 rejets consécutifs.</b></p>
<b>RECOUVREMENT DES FACTURES IMPAYÉES</b>	<p>Une date limite de paiement est indiquée sur les factures. Après cette date, <u>une seule relance</u> sera envoyée par mail, vous aurez alors encore <b>un mois maximum</b> pour solder votre facture. Passé ce délai, vous ne pourrez plus régler en ligne ou au Guichet Famille : <b>un titre de recouvrement</b> sera automatiquement établi au <b>Trésor Public</b>. <i>Attention, des frais pourront être appliqués par la DGFIP ainsi que des saisies sur salaires, CAF ou blocage du compte.</i></p>
<b>URGENCES ET PAI (Projet d'Accueil Individualisé)</b>	<p>L'inscription aux temps périscolaires entraîne pour les parents, l'acceptation que l'enfant soit dirigé, en cas de nécessité, vers un centre hospitalier.</p> <p>En cas de <b>Projet d'Accueil Individualisé (PAI)</b>, tout médicament ne pourra être administré, par les agents municipaux, qu'uniquement dans le cadre du PAI validé par la commission. Celle-ci est encadrée par le médecin scolaire et les acteurs concernés. Si une trousse d'urgence est nécessaire, elle devra être obligatoirement fournie à l'école, parfois en plusieurs exemplaires, selon la configuration du groupe scolaire.</p>

**Nous restons à votre disposition pour tout renseignement :  
par téléphone au 04 86 67 46 25 et par mail à [education@allauch.com](mailto:education@allauch.com)  
Afin que vos enfants puissent bénéficier des meilleures conditions d'accueil dans les écoles d'Allauch**